AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0786
FR0000054215-FS0305

10 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UNIBEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 avril 2017, la société anonyme de droit belge HFBBDE SA[1] (Chaussée de Waterloo 1151, 1180 Uccle, Belgique) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 7 avril 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société UNIBEL et détenir individuellement, 171 634 actions UNIBEL représentant 254 235 droits de vote, soit 7,39% du capital et 5,95% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

À cette occasion, le groupe familial Dufort **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 7 avril 2017, 201 636 actions UNIBEL représentant 314 239 droits de vote, soit 8,68% du capital et 7,36% des droits de vote de la société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
HFBBDE SA	171 634	7,39	254 235	5,95
Membres du groupe familial Dufort	30 002	1,29	60 004	1,41
Total groupe familial Dufort	**201 636**	**8,68**	**314 239**	**7,36**

[1] Contrôlée par la famille Dufort, à savoir M. Bertrand Dufort et Mme Brigitte Dufort, M. Jean-Thierry Dufort, M. Stéphane Dufort et Mme Clémentine Costet.

[2] Sur la base d'un capital composé de 2 323 572 actions représentant 4 269 469 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.